

Circulaire d'information

INFCIRC/869/Add.1

5 mars 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 7 février 2020 reçue de la mission permanente de la Suisse concernant la Déclaration commune sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Suisse une communication datée du 7 février 2020 concernant l'adhésion de ce pays à la Déclaration commune sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire, qui figure dans le document INFCIRC/869.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est transmise à tous les États Membres pour information.

MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE),
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

Note 16/2020-UN/IO

La mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer que la Suisse souhaite adhérer à la Déclaration commune sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire (document INFCIRC/869).

La mission permanente de la Suisse prie l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser cette communication à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'un document INFCIRC.

La mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation des Nations unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[sceau]

Vienne, 7 février 2020

AIEA